

# Pêche

## 34<sup>ème</sup> CONGRES de la FNPPSF : 24 mars 2007 Motion de la Commission pêche

### Modification du décret pêche de loisir

Filet droit et nombre d'hameçons en action de pêche. Nos demandes concernant ces deux points sont prises en compte et nous en prenons acte. Nous attendons avec impatience l'accord du Conseil d'Etat.

### Relevage des engins de pêche

Il est fait mention de cet équipement dans la modification du décret. Cet équipement dont la puissance sera limitée permettra l'usage des matériels autorisés aux plaisanciers, surtout aux plus âgés d'entre eux. Nous souhaitons néanmoins une simplification du texte : seuls les engins de relevage d'une puissance maximale de 1000 watts sont autorisés.

### Les quotas

Des quotas seraient inadaptés, inefficaces et injustifiés compte tenu du fait que la pêche de loisir est par définition aléatoire. De plus, selon les scientifiques, les espèces prélevées par les pêcheurs de loisir ne sont pas en difficulté. Par ailleurs, soulignons les quantités infimes prélevées, révélées par la grande enquête BVA (10 à 12 kg de poisson par an). La position de la fédération reste donc plus que jamais inchangée : le meilleur des quotas est "la consommation familiale". La très grande majorité des pêcheurs de loisir respecte ce critère. La fédération se portera partie civile si des cas d'abus lui sont rapportés.

### Le permis

Compte tenu des structures associatives existant sur tout notre littoral, celles-ci, à l'exemple de la FNPPSF apportant tous les éléments nécessaires au respect de la ressource, de l'environnement et de la réglementation, l'instauration d'un permis de pêcher n'aurait absolument aucun effet sur ces trois points essentiels. Par ailleurs, la majorité des pêcheurs de loisir pratiquant moins de 5 fois par an (voir enquête), la fédération réitère sa ferme opposition à toute instauration de permis qui s'avérerait inutile et compliquée et nécessiterait des structures coûteuses.

### Francisation des bateaux

La dernière loi de finances rectificative des droits de francisation votée le 31 décembre 2006 nous semble contreproductive car incitative à l'immatriculation des bateaux sous pavillon plus favorable comme le pavillon belge. Il est tout à fait anormal que seuls les plaisanciers financent la quasi totalité du budget du Conservatoire du littoral.

### Motion anti-braconnage

Nous demandons que soient renforcés les mesures et contrôles de toutes les sortes de braconnage ou pêches illicites, envers les pêcheurs et receleurs. La fédération préconise que les autorités conjuguent leurs moyens afin d'éradiquer ces pratiques dont les acteurs sont souvent connus de tous. La FNPPSF incite les associations de pêcheurs de loisir à signer une convention partenariale de lutte contre le travail illégal dans le secteur des pêches maritimes et se portera partie civile dans tous les cas de braconnage sanctionnés par les autorités, à l'encontre des pêcheurs de loisir ou des pêcheurs professionnels. Nous apprécions la volonté du ministère d'encourager cette convention, déjà en vigueur dans plusieurs départements et par ailleurs, nous observons avec satisfaction la création de Comités Départementaux de suivi de la pêche maritime de loisir.

### Protection de la ressource

Les pêcheurs de loisir adhérents à la FNPPSF se prononcent clairement pour l'instauration de périodes de repos biologique en fonction des espèces menacées. Ces périodes de non-pêche devront être observées par tous les pêcheurs de loisir et professionnels. Saluons l'initiative de certaines grandes enseignes qui s'engagent à ne pas commercialiser certaines espèces durant leur période de reproduction.

### Protection des juvéniles

Nous poursuivrons sans relâche nos actions de sensibilisation sur tous les sites de pêche, chez les vendeurs des produits de la mer et dans nos écoles de pêche (édition et diffusion de nos planches et réglettes atlantique et méditerranée).

### Gestion de la bande côtière

Nous nous prononçons catégoriquement contre les pêches intensives pratiquées dans la bande côtière ainsi que contre les multiples et diverses dérogations, halte au système dérogatoire, oui aux pratiques responsables.

Des essais de récifs artificiels ont été effectués sur la côte atlantique avec succès, la FNPPSF est très favorable à la mise en place de récifs artificiels à une grande échelle de façon à combler notre retard en la matière et favoriser ainsi le maintien et la prolifération des espèces côtières. Le problème du financement apparaît primordial et même dissuasif aussi nous proposons que la France revienne sur la convention de Londres afin de permettre le coulage des épaves de navires ou autres carcasses dépolluées, ce qui, compte tenu de la quantité potentielle importante, constituerait une économie considérable et serait d'une grande efficacité.



### Notre grande enquête sur les prélèvements

Notre grande enquête a apporté une précision inconnue jusqu'alors sur l'impact de la pêche de loisir. On note avec grand intérêt le relais pris par le ministère des pêches pour y apporter une plus grande précision et les premiers chiffres annoncés semblent corroborer ceux de la première enquête. Nous sommes prêts à analyser les derniers résultats avec les responsables de notre ministère de tutelle.

### Nos interventions vers les jeunes des écoles

Les associations sont très actives auprès des jeunes des écoles afin de les informer sur les grands thèmes que représentent la pêche, la ressource, le respect de la réglementation et de l'environnement et entendent développer et poursuivre ces opérations sur tout notre littoral. La FNPPSF prépare les documents et supports pédagogiques relatifs à ces actions.

### Guide des bonnes pratiques

Notre GUIDE DES BONNES PRATIQUES, spécifiques à chaque type de pêche (pêche à pied, du bord et en bateau) est en phase finale. Destiné à tous les pêcheurs de loisir il met essentiellement l'accent sur la réglementation, la sécurité, la connaissance de la mer et des bonnes pratiques en matière de pêche et d'environnement.

### Notre représentativité

La représentation de la pêche de loisir au niveau national ne correspond pas à son importance (12 à 15000 pêcheurs professionnels et plus de 3 millions de pêcheurs de loisir) ; nous demandons à être rattachés à un ministère plus représentatif de notre loisir. Un secrétariat d'Etat rattaché au ministère du tourisme et de la mer correspondrait beaucoup mieux à notre activité.

*PERRETTE Guy responsable  
Commission CNGV St Gilles Croix de Vie (85)  
BELLEVRE Georges APP St Quay (22)  
LE BIHAN André PPL Larmor (56)  
GUEGAN Gérard APPR Lorient (56)  
RENAUDIN Gilles CPAG Granville (50)  
BRATEAU Christophe CPAG Granville (50)  
GREARD Paul APR Sarzeau (56)  
KERDRAON Michel APUPQ Querqueville (50)  
QUINQUIS Jean APP Port Lazo Boulogne (22)  
BERNARD Michel APP Batz sur Mer (44)  
LE PELLEC Bernard C'est la bonne taille Rennes (35)  
FRANCOIS André APP Cotentin Cherbourg (50)  
MULLER Guy C'est la bonne taille Rennes (35)*



# Tailles minimales de captures

## Une situation préoccupante...

Depuis le mois de mars, les tailles minimales de capture nationales pour la pêche professionnelle et pour la pêche de loisir ont été abrogées. Dans un souci d'homogénéisation, elles ont été remplacées par les tailles européennes. Nous aurions volontiers souscrit à cette initiative si de nombreuses espèces n'avaient pas au passage été inexplicablement ignorées. Pensez qu'actuellement les dorades, le bar moucheté, le maigre ne sont plus protégés par aucune taille minimale. En tout, près de 25 espèces en Manche et Atlantique et 10 espèces en Méditerranée ne sont plus protégées.

La situation est préoccupante. Nous avons demandé au Ministère concerné de prendre les mesures qui s'imposent. Nous souhaitons la parution, au plus tôt, d'un texte additif pour compléter le dispositif actuel. Il y a urgence ! En attendant les modifications souhaitées, les deux fédérations préconisent le strict respect des tailles comme précisées sur les planches « Respectons les tailles » actuelles. Il en va de la survie des espèces concernées...

La Commission Pêche



## Décret Pêche de loisir : ultime étape ?

Selon les informations fournies par le Ministère, les modifications que nous demandions concernant le filet droit et le nombre d'hameçons ont été validées par le Conseil d'Etat. Il ne resterait plus qu'à respecter le délai administratif de 30 jours prévu par la procédure pour permettre à la commission européenne de statuer. Madame la Ministre pourra alors donner son feu vert définitif et la parution au J.O. devrait suivre... Nous restons, bien sûr, vigilants et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des suites données à ce dossier.

La Commission Pêche

# Sécurité

La commission, est globalement satisfaite de la mise en application de la D224 même s'il reste quelques points de détail à éclaircir.

La commission sécurité, soutient la proposition faite par les membres de la commission D224 du conseil supérieur de la navigation de plaisance concernant la mise en place d'un pack diurne (allégé ou complet).

## VHF

### Question à poser aux autorités

La VHF est-elle considérée comme appareil de sécurité ?

### Propositions

1. Si la réponse est oui nous exigeons une simplification de l'examen, permettant aux utilisateurs de connaître l'essentiel des règles d'utilisation et de procédure sans rentrer dans des détails inutiles. Cet examen simplifié accessible pour les marins navigant dans la limite des 6 milles au large des côtes françaises.
2. Nous souhaitons que soit réalisée une fiche plastifiée (qui serait fixée à proximité de la VHF) reprenant les règles d'utilisation et de procédure de radio-téléphonie. La commission vous présentera rapidement une proposition de fiche.

## Congrès Mélesse

du 24 et 25 mars 2007

3. Que l'inscription à l'examen soit gratuite.
4. Nous demandons que la diffusion des bulletins météo soit effectuée en boucle comme cela existe dans certains pays.

### Permis de navigation

1. Nous demandons à ce que le nombre d'élèves, embarqués, pour le passage de la pratique à la conduite des navires, soit porté à 4 au minimum.
2. Nous ne souhaitons pas, que le moniteur soit juge et partie pour délivrer le permis pratique de navigation.
3. Nous protestons fermement contre la limite d'âge imposée aux navires utilisés pour le passage du permis de navigation (10 ans c'est ridicule pour un navire). Il est impossible financièrement et injustifié pour les associations de changer leur navire école tous les 10 ans. Les associations loi 1901 sont à but non lucratif.
4. Nous souhaitons des précisions concernant les critères d'habilitation de la salle d'examen et du plan d'eau.
5. Nous ne comprenons pas l'utilité de fournir le rapport financier de l'association pour la demande d'agrément. Nous pensons que le rapport moral suffit. Par contre, nous pensons que le budget prévisionnel est plus parlant car il permet de connaître les objectifs à venir de l'association.

### Guide des bonnes pratiques

La commission pense que ne sont pas suffisamment pris en compte les problèmes posés par la sécurité des plaisanciers.

### Proposition d'ajout concernant la sécurité dans le guide pratique

1. Eviter si possible de sortir seul en mer, sinon prévenir quelqu'un à terre



2. Si vous ne possédez pas de radio VHF emportez au moins un téléphone portable chargé et contenant les n° de téléphones utiles (CROSS, Sémaphore...).
3. Portez si possible des vêtements clairs. Ne portez pas des cuissardes ou des combinaisons à bottes (wadders).
4. Quand vous utilisez votre annexe, il faut impérativement porter un gilet de sauvetage et éviter de porter des bottes.

### Destruction des feux à main et fusées

Nous n'avons toujours pas de solution nationale pour l'élimination des fusées. Nous proposons que les revendeurs aient l'obligation de reprendre les fusées périmées comme le font maintenant les vendeurs de matériel électroménager et HiFi.

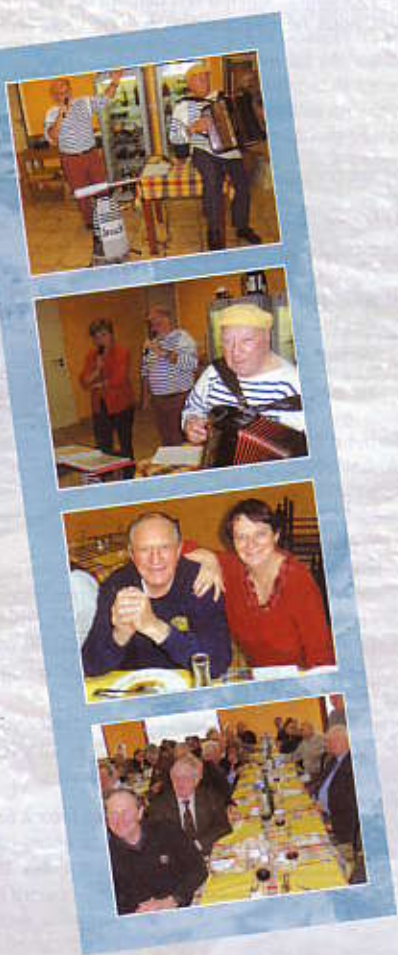
### Participants :

Jean Kiffer, APP Perros-Guirec, Président de la commission  
Gérard Eric, ATPP Trebeurden  
Mahé Georges, Méan St Nazaire  
Le Bris Michel, APP Lézardrieux  
Malle Joël, CPAG Granville  
Groult Jean, APPC Cotentin  
Grandière Michel, APUPQ Querqueville

# Diaporama du Congrès

Le 34<sup>ème</sup> Congrès de la FNPPSF s'est déroulé sur 2 jours à Mélesse le samedi 24 et le dimanche 25 avril 2007 conformément aux décisions prises lors de nos précédentes réunions. L'objectif était de diminuer ainsi les frais pour chaque association et aussi de favoriser la venue d'un maximum de monde sur deux jours. Nous tenons à remercier tous ceux qui ont su répondre à notre appel et notamment tous ceux qui ont participé au travail en commission. La presse unanime souligne la pertinence et l'importance de nos synthèses.

L'ensemble des documents relatifs à notre Congrès sont consultables sur notre site à la rubrique « Le congrès » et à la rubrique « Les associations / Espace réservé aux associations / Documents destinés aux associations ». Merci encore à tous ceux qui ont partagé avec nous cet important moment de réflexion et de convivialité.



M. Jean Groult a assuré la présidence de l'APP Cotentin (près de 500 membres) durant de nombreuses années et vient de céder sa place à un nouveau Président. Jean Groult a longtemps appartenu au Comité Directeur FNPPSF, il est également membre fondateur de la Fédération créée en 1972.

A l'unanimité des présents et représentés, il est fait membre d'honneur de la FNPPSF.

Merci à toi, Jean, pour ta fidélité et ton dévouement.



# Environnement

## Les algues vertes

Les solutions mises en œuvre pour limiter la prolifération des algues vertes engendrée par l'agriculture et l'élevage ne sont pas satisfaisantes. La commission s'inquiète des conséquences du réchauffement climatique qui va augmenter leur développement. La commission est opposée aux expérimentations qui consistent à traiter les algues existantes et qui n'auront d'autre effet que de retarder la mise en œuvre de vraies solutions de réduction de cette pollution. Il faut noter que les mairies bretonnes sont contraintes de ramasser 70 000 m<sup>3</sup> d'algues pour une dépense de 5 à 600 000€. D'autres régions comme la Normandie sont aussi concernées. La solution viendra peut-être de l'Union Européenne qui menace la France de sanctions financières si le taux de nitrates dans les bassins versants n'est pas conforme.

## Récupération des déchets dans les zones littorales

La commission constate que le tri, le stockage et la récupération des déchets (huiles usagées, batteries, verre, sacs poubelle, emballages,...) sont globalement corrects dans les grands ports, mais largement insuffisants dans les petits ports et dans les zones de mouillages collectifs.

La commission constate qu'il n'y a eu aucune amélioration dans le traitement des déchets de la conchyliculture et l'ostréiculture (utilisation de la chaux vive pour la destruction des huîtres sauvages et de l'eau de javel pour celle des algues vertes sur les moules de bouchot ; abandon sur l'estran des matériels hors service non biodégradables).

La commission serait très intéressée par le chiffrage de la contribution de la plaisance à la pollution globale des eaux.

## Rejet des boues de dragage en mer

En moyenne, 50 Millions de m<sup>3</sup> de sédiments sont dragués dans les ports français et rejetés en mer chaque année. La commission réitère ses demandes :

- Mise en place, chaque fois qu'un projet d'immersion en mer de boues de dragage est envisagé, d'une commission d'information et de suivi des travaux ainsi que d'une commission du devenir des produits issus de ces opérations, avec la participation de tous les usagers.

- La commission réaffirme que tous les déchets toxiques doivent être déposés et traités à terre. Inversement, la commission s'inquiète de l'augmentation du volume des extractions de sable marin, du maërl et de l'exploitation des algues.

## Récifs artificiels

Comme l'année dernière, la commission attend avec intérêt les résultats des expériences d'immersion de récifs artificiels, en particulier en Pays de Loire, à Marseille, à Valras Plage, ... Les récifs peuvent être une des solutions à la surexploitation des mers, mais pour espérer des résultats significatifs, il faut envisager des projets d'envergure comme au Japon qui a immergé 30 Millions de m<sup>3</sup> de récifs. Cette solution a permis de maintenir dans ce pays le niveau de production de la pêche depuis 30 ans.

## Sites protégés

La commission prend acte de l'avis favorable à la poursuite de la création du premier Parc Naturel Marin en France, celui de l'Iroise en Bretagne, donné par le conseil d'administration des aires marines protégées AAMP. Le décret d'application pourrait être signé très prochainement. Pour information, douze parcs naturels marins sont prévus en France. La commission rappelle en particulier, parmi les exigences formulées par la fédération, le respect du libre exercice de la pêche de loisir dans le cadre de la réglementation nationale en vigueur.

Depuis la décision de la commission européenne en 2005, la commission signale qu'il y a 63 sites NATURA 2000 retenus en Bretagne. La commission rappelle qu'il est impératif qu'au moins un représentant des pêcheurs plaisanciers siège dans le comité de pilotage chargé de définir le document d'objectif pour tous les sites littoraux en France.

## Les risques biologiques

La commission s'inquiète à nouveau de l'augmentation du nombre d'interdictions par arrêtés préfectoraux de la pêche des coquillages pour des raisons biologiques (algues toxiques et bactéries).



Par ailleurs la commission constate que la contamination des poissons par les métaux lourds et les polluants organiques ne diminue pas, ce qui représente un réel danger pour la santé des consommateurs. La communauté européenne vient d'ailleurs de recommander que les états membres effectuent à partir de l'année 2007 jusqu'à fin 2008 des contrôles sur les quantités de furanne, de PCB de type dioxine, dans les denrées alimentaires et en particulier pour les poissons issus de l'aquaculture et pour les poissons sauvages capturés.

Nous rappelons les effets néfastes sur le milieu marin environnant des élevages intensifs de poissons. Du fait du mode de production, nous nous inquiétons aussi de leur réelle qualité sanitaire.

## Les espèces menacées

Il apparaît qu'en raison de la surpêche un certain nombre d'espèces de poissons vivant soit à faible profondeur comme le thon rouge, la morue de l'Atlantique, le requin, le saumon sauvage de l'Atlantique, soit en eau profonde comme l'empereur et le grenadier (dont la croissance est très lente) sont menacées de disparition.

La commission rappelle que les plaisanciers ne sont pas en cause. Elle demande que des mesures de protection soient prises rapidement par les instances nationales et internationales.

## Participants :

Bertault Marcel (responsable)

marcel.bertault@libertysurf.fr

Avoine Bernard (Querqueville)

bernard.avoine@wanadoo.fr

Beven Alain (AMC Cancale)

A.MC@wanadoo.fr

Danis Marcel (ANPR Rivedoux)

apnr@aliceadsl.fr

Godest Alain (APP Port Lazo/Boulgueff)

godest.alain@anadoo.fr

Hutteau Gérard (Port Louis)

CGHHPL@aol.com

Lamotte Jean-Luc (APP Diélette)

jeanluc.lamotte@free.fr

Saint Jalmes Christian (APLOC Loctudy)

christian.saint-jalmes@wanadoo.fr

Théret Alain (AMC Cancale)

alain.theret@wanadoo.fr

## Carénage et traitement des eaux usées

La commission constate que la situation s'améliore d'année en année. Les ports s'équipent de plus en plus en aires de carénage et des solutions techniques innovantes apparaissent. L'effort doit être poursuivi. Pour les petites unités, la commission souhaite voir apparaître dans les ports des solutions techniques bon marché pour limiter les carénages sauvages. La commission note avec intérêt l'apparition de projets de ports à sec (bienvenus dans certaines régions) qui limite le temps à l'eau donc la nécessité de caréner. L'apparition de nouveaux types d'antifouling zéro déchet est prometteuse. Certaines adaptations réglementaires (comme l'autorisation du brossage des coques) seront probablement nécessaires. La commission encourage la recherche de solutions innovantes dans ce sens. En ce qui concerne les eaux noires, la commission considère qu'un système de traitement à bord est supérieur à un système de rétention qui est nécessairement de capacité limitée et tributaire d'un système de pompage coûteux disponible à proximité.

Comme l'année dernière la commission constate que les plaisanciers sont mal informés au sujet des eaux grises (produits de nettoyage, savon) alors que les produits 100% biodégradables existent mais sont rarement disponibles dans les ports.